

Fiche 27 : Santé

Le secteur de la santé est une clé de la réussite humaine, économique et sociale. C'est un investissement pour l'avenir. Compte tenu du vieillissement démographique et des progrès dans les techniques médicales, nous devons y consacrer plus de moyens. Mais, il faut refuser une gestion purement comptable de la santé, et, au contraire, **associer les professionnels de santé aux réformes.**

Nous proposons que **le choix du directeur de chaque Agence Régionale de Santé soit approuvé par le conseil régional.** De même, **la place des représentants des collectivités locales et des partenaires sociaux dans le conseil de surveillance des ARS doit être augmentée. Les avis des conférences régionales de la santé doivent être publiés.**

Il faut assurer la **mise en place de maisons de santé nouvelles regroupant des professionnels de spécialités différentes** en lien avec un centre hospitalier de référence. Nous voulons aussi créer en milieu urbain des **maisons de gardes ouvertes la nuit et les jours fériés** et permettant de prendre en charge toutes les pathologies ne relevant pas d'une hospitalisation. Nous souhaitons qu'un **guichet départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé** soit créé.

Il faut une politique active de restauration du tissu médical pour **contrer la désertification médicale :**

- **mise en place de stages obligatoires** dans le cursus des futurs médecins qui se dérouleraient dans les cabinets de médecins expérimentés, **installés en zones rurales ou en zones urbaines difficiles ;**
- **revalorisation des bourses** pour financer les études en contrepartie de **l'engagement de s'installer dans un endroit qui en a besoin ;**
- **numerus clausus régional par spécialités ;**
- **création de maisons médicales dans les cantons ruraux et les zones urbaines difficiles** pour mutualiser les moyens et lutter contre l'isolement des médecins ;
- **intégrer le schéma régional d'organisation sanitaire ambulatoire et hospitalier (carte sanitaire) dans la politique d'aménagement des territoires ;**
- **créer des antennes de proximité pour des médecins à temps partiel** en zone rurale.

Afin de garantir l'indépendance de la médecine du travail, nous proposons une alternance à la présidence du conseil d'administration du service de santé au travail inter-entreprise.

Il faut réaliser des réseaux ville-hôpital afin d'assurer la continuité des soins. Des moyens supplémentaires, des relais psychiatriques doivent être prévus pour les personnes sans domicile fixe et dans les prisons.

La prévention et l'éducation à la santé sont des priorités majeures pour améliorer l'état sanitaire (lutte contre le VIH, les IST, les conduites addictives). Nous croyons au **rôle irremplaçable du médecin généraliste de quartier** dont une partie de la rémunération

devrait se faire par **forfait pour chaque personne suivie.**